

ASSEMBLÉE NATIONALE
31 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2312

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 10

À la dernière phrase de l’alinéa 33, substituer au mot :

« celle »

les mots :

« l’année ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel (le pronom démonstratif ne renvoyant pas plus clairement à la régularisation qu’à l’année).